

## **RAPPORT ANNUEL 2007 - 2008**

**Présenté à l'Assemblée générale annuelle du RAAV  
tenue à Québec le 31 mai 2008**

Avant de débiter ce rapport, j'aimerais rendre un hommage particulier à tous les présidents ou présidentes qui, par leur engagement au fil des ans, ont fait du RAAV un organisme extraordinaire pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes en arts visuels. Ils ont défendu notre cause devant des diffuseurs récalcitrants et ce parfois au détriment de leur propre carrière. Après 9 mois d'exercice de cette responsabilité, je suis en mesure de mesurer l'ampleur des mandats qu'ils et elles ont su porter sur leurs épaules.

Grâce à leurs efforts soutenus, le RAAV est devenu l'organisme officiel qui représente les artistes en arts visuels au Québec, de même qu'au Canada suite à son récent partenariat avec CARFAC. Mais la vraie force du RAAV est mesurable par l'engagement de ses membres et sans vous, tous nos efforts seraient vains. C'est pourquoi je vous invite à recruter de nouveaux membres dans chacun de vos milieux. Vous savez comme moi que le nombre est notre meilleur argument pour rallier les élus à notre cause. Mieux encore, vous êtes porteurs d'un message qui se résume ainsi : gérer sa carrière d'artiste comporte des responsabilités et la première de celles-ci est la solidarité avec vos collègues pour qu'ensemble nous puissions améliorer nos conditions de pratique artistique.

L'année qui vient de s'écouler depuis la dernière assemblée générale fut bien remplie et pleine de rebondissements. Tout d'abord nous avons eu un automne très mouvementé à Ottawa avec une entente historique mais aussi une bataille à gagner. Une année faite de rencontres, de négociations, de réunions de conseils d'administration, de comités très actifs, de réflexions profondes, d'alliances stratégiques et aussi de grandes pertes. En voici donc tous les détails.

### **1- L'organisme et son fonctionnement**

Le RAAV poursuit sa croissance. Il s'impose de plus en plus comme un acteur incontournable dans le secteur des arts visuels, aussi bien face aux diffuseurs que face aux instances gouvernementales. Grâce à son partenariat avec CARFAC, son rayonnement s'étend à l'extérieur du Québec.

Malgré un sous-financement chronique et un contexte peu réceptif à l'idée d'association professionnelle chez les artistes eux-mêmes, le RAAV a su une fois de plus remplir pleinement son mandat malgré les limites de ses ressources.

## **2- Le travail du Conseil d'administration et des comités du RAAV**

Nous avons une fois de plus commencé l'année en beauté avec notre traditionnelle rencontre de deux jours sur les sommets inspirants du Mont-Saint-Hilaire. Par la suite le CA et le CD (conseil de direction) se sont réunis à Montréal et aussi à Québec. L'ensemble des sujets dont nous vous parlerons aujourd'hui y ont été débattus avec intelligence et dans l'espoir de faire progresser la cause des artistes que nous avons le mandat de représenter. Outre ces réunions, les comités suivants ont poursuivi leurs activités :

- **Comité sur l'admissibilité des membres**

Ce comité dirigé par Serge Marchetta a entrepris une réflexion majeure sur les critères qui déterminent l'admissibilité des membres comme artistes professionnels. De plus en plus d'artistes font de l'autodiffusion, certains délaissent même les lieux de diffusion traditionnels et présentent leurs œuvres dans les foires ou symposiums, ou encore se regroupent en coopératives ou autres collectifs du genre. Il a donc fallu se questionner sur ces nouvelles pratiques et adapter nos critères de sélection. La réflexion a été amorcée par un comité spécial formé de Serge Marchetta, de Renée Gélinas, du directeur général et de moi-même. Les résultats de cette première réflexion ont été transmis au comité d'admissibilité composé de Serge Marchetta, Françoise Belu, Francine Mignier, Gisèle Normandin, Monique Trottier et Fabrizio Perozzi. Nous espérons que, durant la prochaine année, le comité sera en mesure d'adapter encore plus sa lecture des critères d'admissibilité aux nouvelles réalités afin de permettre une plus grande ouverture dans la sélection des artistes professionnels du RAAV.

- **Comité sur la politique du 1%**

Ce comité a été très actif encore une fois cette année. Ses membres: Francine Larivée, Danielle April, Hélène Rochette, André Dubois, le directeur général ainsi que moi-même ont rencontré à deux reprises les responsables de ce dossier au Ministère. Nous avons étudié la politique actuelle et fait ressortir ce qui pouvait être modifié à court, moyen et long terme. Tout ce qui touche la politique elle-même doit être modifié par l'Assemblée Nationale, ce qui requerra plus de temps.

Afin de proposer des modifications en profondeur de certains aspects de cette politique, les membres du comité qui résident à Québec se sont réunis pour mettre au point un questionnaire. À l'aide de ce questionnaire, une consultation sera entreprise dans le milieu. Par la suite, des recommandations seront faites. Je tiens à souligner la grande collaboration des gens du Ministère dans ce dossier. Chacune de nos rencontres a été très productive et enrichissante pour les deux parties.

- **Comité ad hoc sur le développement d'un programme d'assurances collectives d'un filet de sécurité sociale**

Le RAAV a collaboré avec le Comité permanent sur les conditions socioéconomiques des artistes et les autres associations d'artistes afin d'instaurer un programme d'assurances collectives et un plan de retraite pour les artistes créateurs. À ce stade-ci, le projet serait de créer un filet de sécurité sociale pour les artistes en arts visuels et les créateurs des métiers d'art. Toutefois, tant que la loi S-32.01 n'aura pas été modifiée, le financement d'un tel filet demeure hypothétique.

- **Comité ad hoc sur le développement d'une fondation d'aide aux artistes**

Habilement piloté par Winston McQuade, le projet de créer une fondation pour venir en aide à des artistes aux prises avec une situation financière difficile a fait un bon bout de chemin au cours de l'hiver. Tellement que nous sommes en mesure de vous proposer de poursuivre cette démarche et de concrétiser cette fondation durant les prochaines années. Nous aurons donc à discuter de ce projet au cours de la présente assemblée.

- **COPIBEC**

Au cours de l'année, le RAAV a participé à un comité ad-hoc formé de représentants de COPIBEC, SODART, SODRAC, CMAQ, afin de déterminer un mode de répartition des sommes forfaitaires perçues par COPIBEC à l'intention des artistes en arts visuels Québécois. Au moins trois rencontres ont eu lieu et le comité en est arrivé à proposer une façon de procéder pour bien nous assurer que les sommes distribuées le sont le plus équitablement possible.

Outre ce comité spécial, votre présidente siège sur le conseil d'administration de COPIBEC.

### **3- L'évolution des dossiers majeurs**

Voici donc les dossiers qui ont retenu une grande partie de notre attention durant l'année qui vient de s'écouler.

- **La négociation d'une entente collective en vertu de la Loi fédérale sur le statut de l'artiste.**

En partenariat avec CARFAC, le RAAV poursuit des négociations avec le Musée des beaux-arts du Canada depuis 2004. Cette négociation se déroule en vertu de la loi fédérale sur le statut de l'artiste qui oblige les diffuseurs dépendant du gouvernement fédéral à négocier avec les associations reconnues. Cette négociation s'est bien déroulée, bien que lente et laborieuse, entre 2004 et 2007. L'essentiel des contrats-types et de l'entente collective a fait l'objet d'une discussion approfondie et nous étions prêts d'un accord. Lorsqu'un nouveau négociateur muséal fut nommé au cours de l'été 2007, les discussions se sont enlisées dans un débat juridique frôlant la mauvaise foi.

Depuis l'automne dernier cette négociation fonctionne donc au ralenti puisque le MBAC refuse de négocier des tarifs minimaux pour l'utilisation des œuvres préexistantes des artistes avec qui il fait affaire. Il prétend que, selon les avis légaux de la firme d'avocats dont il a retenu les services pour agir comme négociateur, les associations d'artistes professionnels ne sont pas légalement habilitées à négocier des barèmes minimaux de droit d'auteur, position contredite par une décision du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes- producteurs.

Des démarches sont en cours auprès du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs afin de débloquer la situation. Les négociateurs sont Pierre Tessier nommé pour le RAAV et Karl Beveridge nommé pour CARFAC ; participent également à cette négociation le président de CARFAC, Gérald Beaulieu et sa directrice générale April Britski, la présidente du RAAV et son directeur général.

- **Signature d'une entente avec l'AMC et l'ODMAC**

Le RAAV et CARFAC ont signé à l'automne dernier une entente avec deux associations de diffuseurs canadiens, soit: l'Organisation des directeurs des musées d'art du Canada (ODMAC) et l'Association des musées canadiens (AMC). Le dialogue avait été rompu depuis presque trois ans suite à la publication en 2005 d'une grille plus exigeante (mais nécessaire étant donné les conditions de vie des artistes) par CARFAC et le RAAV. L'ODMAC avait alors publié sa propre grille tarifaire, largement inspirée de la grille CARFAC de 2004. Par la suite, les diverses rencontres que nous avons eues avec l'AMC et l'ODMAC étaient pour le moins froides et improductives et nous nous sommes vite retrouvés dans une impasse.

C'est alors que le Conseil des Arts du Canada est intervenu pour proposer aux deux parties de faire appel à un médiateur. Des rencontres ont donc eu lieu les 19 et 20 novembre derniers. Elles auront permis aux parties de bien expliquer leurs points de vue et de trouver un terrain commun d'abord au niveau des principes généraux, et ensuite à propos de tarifs minimums recommandés pour les droits d'exposition. Cette entente porte donc sur des tarifs de base recommandés aux membres de ces associations pour les droits d'exposition. Elle a été officiellement annoncée à Ottawa lors de l'ouverture du Sommet des arts visuels, le 25 novembre dernier. Cette entente marque, nous l'espérons, le début d'une ère de collaboration avec nos partenaires diffuseurs canadiens. Le RAAV espère également qu'elle aura des répercussions positives en sol québécois. Les représentants nommés par nos CA respectifs étaient, Gérald Beaulieu et Bruce Campbell pour CARFAC et Nadia Myre pour le RAAV, participaient également à cette médiation, votre présidente, le DG du RAAV ainsi que la directrice de CARFAC.

Au printemps, le comité s'est réuni à nouveau, cette fois sans le médiateur, afin de discuter des contrats, des collections permanentes et de la création d'un Fonds du prêt public pour les droits d'auteur en arts visuels. Cette rencontre a été très productive et s'est déroulée dans une atmosphère décontractée. Elle a donné lieu à la signature par les représentants des quatre associations d'une entente sur les droits d'exposition pour les œuvres des collections permanentes. C'est une belle victoire qui a donné des ailes à tous les participants. CARFAC et le RAAV ont ratifié cette entente, ainsi que le Conseil d'administration de l'Association des musées canadiens.

Cependant, il y a quelques jours, nous apprenions que le CA de l'Organisation des directeurs de musées d'art du Canada avait refusé de ratifier cette entente. Nous évaluerons sous peu la portée de cette décision auprès des participants du comité.

- **Sommet sur les Arts visuels**

Le RAAV a également participé au Sommet sur les arts visuels tenu à Ottawa en novembre 2007. Il est membre du comité de suivi du sommet qui fonctionne sous l'appellation : Alliance pour les arts visuels. Jusqu'à présent, trois rencontres de cette alliance ont eu lieu et des projets conjoints sont développés ou à l'étude.

Cette alliance réunissant des représentants des associations d'artistes et des regroupements de diffuseurs démontre qu'il est possible de travailler ensemble sur des projets d'intérêt commun pour l'avancement des arts visuels tout en conservant notre indépendance et la possibilité d'être en désaccord avec nos partenaires sur d'autres points. Les rencontres de l'Alliance peuvent alors servir de forum où chacun peut exprimer sa position et en débattre de façon constructive.

- **Le RAAV et CARFAC interpellent Bibliothèque et Archives Canada**

À l'automne 2007, le RAAV a été informé que Bibliothèque et Archives Canada (BAC) soumettait à un nombre indéterminé d'artistes un contrat pour la publication sur internet d'images de leurs œuvres. Ce contrat, outre qu'il demandait aux artistes de céder leurs droits d'auteur sans compensation, empiétait grossièrement sur les droits moraux des artistes. De plus BAC avait émis un mémo qui indiquait aux artistes qu'ils devaient signer ce contrat et le retourner dans un délai d'une semaine.

Dans l'impossibilité de savoir qui avait reçu un tel contrat et combien, devant la nécessité d'agir rapidement, le RAAV et CARFAC ont diffusé un communiqué alertant les artistes et leur recommandant de ne pas signer ce contrat avant de le renégocier pour faire respecter leurs droits. Des représentants des médias ont interpellé les autorités de BAC et cet organisme annonçait le jour même le retrait du contrat.

Par la suite, le RAAV et CARFAC ont rencontré des représentants de BAC afin qu'un nouveau formulaire de contrat plus respectueux des droits des artistes et comportant une compensation soit utilisé à l'avenir. Le projet pour lequel le contrat litigieux avait été diffusé initialement devrait se réaliser au cours de l'été 2008.

- **Amélioration des programmes de soutien gouvernementaux**

Afin d'assurer aux artistes de notre domaine un meilleur soutien de l'État eu égard à leurs besoins d'équipements et d'outils d'autopromotion, nous avons fait des démarches auprès de la Ministre pour qu'un programme similaire à celui qu'elle offre aux artisans des métiers d'art soit créé par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Un document de réflexion a été produit afin de soutenir les demandes du RAAV : *Développer la filière économiques des arts visuels, Pour une meilleure implication de l'État québécois dans l'industrie des arts visuels.* Ces démarches devraient aboutir en 2008-2009.

- **Développement du marché de l'art**

Encore une fois cette année nous avons fait valoir auprès du MCCCCF la nécessité d'introduire des incitatifs fiscaux pour promouvoir les acquisitions d'œuvres d'artistes québécois. La mise en place de ces mesures permettrait de revitaliser la filière économique des arts visuels en stimulant le marché de l'art.

De plus nous avons établi de bons contacts avec l'AGAC (Association des galeries d'art contemporain). Le nouveau président de l'association ainsi que son directeur sont très intéressés à travailler de concert avec nous pour trouver des solutions au développement du marché de l'art et à la mise en place de pratiques plus respectueuses des artistes.

#### **4. Service aux membres**

- **Soutien légal à des artistes individuels**

À travers les grands dossiers défendus par le RAAV se glissent toujours plusieurs dossiers individuels d'artistes aux prises avec divers problèmes reliés à leur carrière. Que ce soit des problèmes de destruction d'œuvre d'art public, de fraudes, de bris de contrats, de faillites de galeries, de contrefaçons ou autres, le RAAV répond aux besoins de ces artistes au fur et à mesure que les problèmes se présentent. Certains se règlent en quelques heures de discussion, d'autres requièrent l'intervention de ressources externes dont le RAAV défraie une partie des honoraires.

Ainsi nous avons soutenu l'artiste Marc-André Jacques Fortier dans son action contre la Galerie St-Dizier. Nous soutenons un autre artiste dans une cause l'opposant au Musée de Joliette pour bris de contrat. Le RAAV a fait valoir les droits de Mme Nicole Taillon dans une cause contre une galerie de Vancouver qui retenait l'une de ses sculptures, de même que dans un cas de violation de droit d'auteur et de son droit moral par une Caisse populaire de Québec. Nous avons accompagné aussi divers artistes, comme M. Donald Darby et Mme Michèle Lapointe, dans des cas de destruction d'œuvres d'art public. Nous sommes intervenus pour aider deux artistes à régler un contentieux entre elles et avons développé un contrat-type de co-autorat. Le RAAV est intervenu également auprès de l'Artothèque de Montréal, organisme qui éprouvait des difficultés à payer les sommes qu'il devait aux artistes. Nous sommes même intervenus pour défendre les programmes du CALQ dans la crise entourant la fameuse « banane géostationnaire » de l'artiste César Saëz.

Ces quelques cas parmi plusieurs autres illustrent le travail que fait le RAAV, en marge des grands dossiers qu'il défend, pour des artistes en particulier. Nous avons observé un accroissement des demandes de soutien au cours de 2006-07 et de 2007-08. Nous croyons qu'il s'agit d'un effet direct de l'accroissement de la visibilité du RAAV et d'une meilleure compréhension par les artistes du travail qu'il fait auprès d'eux.

- **Formation continue**

Notre politique de formation continue vise à offrir aux artistes en arts visuels des outils concrets qui leur permettent de mieux faire face aux diverses réalités (artistiques, légales, contractuelles, etc) qu'ils et elles rencontrent dans l'exercice de leur profession. En somme, le RAAV considère que l'affirmation du statut d'artiste professionnel en arts visuels requiert un accès à des services de formation continue, ceci afin de permettre à l'artiste de rester à la fine pointe des compétences requises pour l'exercice de sa profession. La résultante, il va sans dire, doit être l'amélioration de ses chances de réussite financière dans un milieu compétitif et en constante mutation. L'artiste comme micro entreprise doit être le mieux outillé possible de manière à ce que ses chances de réussite soient optimisées. L'offre de formation continue devient donc pour le RAAV un des moyens par excellence pour œuvrer à son mandat principal qui est l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes qu'il représente.

Encore cette année, la programmation d'activités de formation continue s'est bonifiée. Des projets de formation sont également en cours de préparation :

- Comment déterminer le prix de ses œuvres?
- Mettre ses œuvres dans une valise ou l'art de faire voyager son art – introduction au transport international d'œuvres d'art
- Tirer sa révérence... Le testament et la succession de l'artiste

De manière à optimiser le rayonnement de son expertise et afin d'augmenter l'offre de formation continue aux artistes résidant dans les régions, le RAAV propose ces cours par le biais des Conseils régionaux de la culture. Ceux-ci achètent volontiers certaines des formations développées par le RAAV pour répondre aux besoins spécifiques des artistes résidant sur leur territoire.

## **5. Autres sujets d'importance :**

- **Disparition de la SODART**

C'est, il va sans dire, avec une grande tristesse que le RAAV a appris la nouvelle de la fermeture de la SODART. Nous en avons été informés à la toute fin de février. Aussitôt des démarches ont été entreprises auprès du CALQ et du Ministère mais sans succès. Une requête spéciale fut présentée à la Ministre pour maintenir les activités de gestion pour un an encore et pour mener une étude sur la situation générale du milieu des arts visuels eu égard aux droits d'auteur. Mais là encore, nous n'avons pas reçu de réponse favorable, du moins jusqu'à présent.

Il était évident que les artistes responsables de la gestion de la SODART ne pouvaient pas prendre le risque de mener l'organisme vers un déficit. Alors de ce point de vue, la décision était responsable et nécessaire.

Le RAAV a émis un communiqué exprimant sa position et recommandant à ses membres de surseoir à toute décision concernant le transfert de leur catalogue à la SODRAC. Nous désirions savoir quelles étaient les conditions qui seraient offertes aux artistes du secteur des arts visuels. Nous voulions aussi explorer d'autres options, entre autres avec CARCC (Canadian Artists Representation Copyright Collective).

Le directeur général et moi avons rencontré des représentants de SODRAC le 22 mai dernier. Étaient présents le Président et deux vice-présidents de la SODRAC ainsi que le Directeur général et le Chef du service de gestion des droits d'auteur d'œuvres artistiques. Nous avons fait valoir la nécessité que les artistes en arts visuels soient représentés au CA de la SODRAC et non seulement à leur Commission des arts visuels et des métiers d'art. Cette requête a été bien reçue et nous espérons qu'une décision favorable sera prise très bientôt.

Pour le reste, nous avons demandé que plus d'informations soient données aux artistes quant à la teneur de leur contrat d'adhésion afin que chacun comprenne bien les conditions qui lui sont proposées avant de signer. Nous avons évoqué l'importance de travailler sur des dossiers communs touchant entre autres une meilleure compréhension du droit d'auteur chez les artistes et les utilisateurs de leurs œuvres, ainsi que des démarches communes pour obtenir que des droits soient versés par des agences ou diffuseurs récalcitrants.

En somme, je puis dire que nous avons été rassurés sur les divers points ou interrogations que nous avons. Sa structure associative est démocratique et les membres ont un réel pouvoir d'influencer les décisions de l'organisme lors des assemblées générales.

Cela dit, la seule façon de rentabiliser une société de gestion c'est qu'elle doit réunir un nombre suffisant d'adhérents et surtout que ceux-ci laissent leur société de gestion travailler pour eux en déclarant toutes les utilisations qu'on veut faire de leurs œuvres. Plus il y aura d'adhérents, plus il y aura de licences négociées, plus la société de gestion acquerra la force nécessaire pour s'imposer et obtenir de meilleures redevances de droit d'auteur pour les artistes.

C'est maintenant à vous de prendre personnellement la décision d'adhérer ou non à la SODRAC. Cependant, il est important de se rappeler que si vous adhérez vous devez faire appel à ses services. Il y avait beaucoup d'adhérents à la SODART et pourtant peu de licences étaient annuellement émises par son intermédiaire.

D'un autre côté, soyez assurés que le RAAV continuera à travailler de concert avec la SODRAC pour améliorer les conditions des artistes auprès des diffuseurs d'une part et d'autre part obtenir une meilleure représentation des artistes en arts visuels au sein du CA de la SODRAC.

**C'est pourquoi, je demande à tous les artistes qui décideront d'adhérer à la SODRAC, de signer et d'inclure une lettre adressée à son Conseil d'administration qui résumera les demandes qui ont été formulées ci-haut. Cette lettre sera disponible sur le site du RAAV avec le communiqué qui sera émis exclusivement aux membres la semaine prochaine.**

- **Poursuite**

Autre désagréable surprise printanière : au début de mars, le RAAV était informé d'une poursuite de 140 000 \$ à son encontre en Cour supérieure du Québec. Cette poursuite est intentée par l'un de ses membres, M. Nikolaï Kupriakov. L'artiste poursuit également le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour 170 000 \$. Afin d'en informer ses membres, le RAAV a décidé de leur rendre accessible par voie de courriel et sur son site Internet l'intégralité du document. Vous aurez reçu aujourd'hui une version imprimée de ce document. Les noms des personnes citées dans le document de M. Kupriakov ont été biffés afin de protéger leur identité.

Vous comprendrez, qu'en raison de cette procédure en Cour supérieure, le CA et le personnel du RAAV ne peuvent, à ce stade-ci, commenter d'aucune façon le contenu de cette poursuite ; cela, afin de ne pas nuire à notre défense. Naturellement, les dirigeants du RAAV nient catégoriquement toutes les allégations de M. Kupriakov et ont confié la défense de l'association à Me Normand Tamaro. Notre compagnie d'assurances devraient normalement couvrir les frais de cette défense, de sorte que les conséquences financières de cette poursuite pourraient se résumer au temps investi par le personnel du RAAV pour préparer les documents requis par notre avocat, ce qui constitue déjà une dépense importante, non prévue et certainement non désirée.

## **6 -Conclusion**

En conclusion, je vous rappelle que le nombre fait toute la différence. Soyez à votre mesure des artistes engagés, invitez vos collègues à devenir membre du RAAV. Rapportez dans chacun de vos milieux ce que vous avez appris aujourd'hui. Visitez notre site internet régulièrement, c'est une mine de renseignements pour le développement de vos carrières. Et surtout, n'exposez pas sans contrats et ne renoncez jamais à ce que vous avez de plus précieux, vos droits d'auteur.

En terminant, j'aimerais souligner l'excellent travail du personnel du RAAV dont l'engagement pour la cause des artistes est manifeste. Merci à Josée à la réception, Éric à la formation, Isabelle aux cordons de la bourse, Sylvain aux relations avec les membres et Christian qui fait un travail remarquable et mène les dossiers avec beaucoup de rigueur. Sans toutes ces personnes dévouées à notre cause, le RAAV serait bien peu de choses.

Merci également à tous les membres du conseil d'administration 2007-2008, Hélène Rochette, Guy Nadeau, Serge Marchetta, André Du Bois, Renée Gélinas, André Bécot, Carl Bouchard, Marcel Poirier, Monique Trottier, Marc-André Fortier, Nadia Myre, Winston Mc Quade et Marie-Hélène Comeau.

Il y a encore de beaux défis à relever, mais il y en a un qui me tient particulièrement à cœur : j'aimerais un jour voir notre milieu des arts visuels fort et uni. Imaginez tout ce que nous pourrions faire alors.

A handwritten signature in blue ink that reads "Lise Létourneau". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal flourish extending to the right.

Lise Létourneau

Présidente du RAAV